

**LE WALLON ET MOI**  
*MON TRAVAIL SUR ET POUR LE WALLON*  
*LUI PERMETTRA-T-IL DE RESTER*  
*OU DE REDEVENIR UNE LANGUE VIVANTE AU XXII<sup>E</sup> SIÈCLE ?*

Lucien MAHIN

**INTRODUCTION**

Le wallon est vraisemblablement la langue d'oïl la plus différenciée du français. Cette particularité est aisément compréhensible vu sa situation de quasi-enclavement dans une zone de parlers germaniques, de type néerlandais au nord et allemand à l'est.

Le mot « wallon », apparu au xvii<sup>e</sup> siècle, a donné son nom à la Wallonie, région belgiquement autonome. Le mot « Wallonie » lui-même est un néologisme datant de 1844. Le mot est adapté en wallon sous le vocable original « Walonreye<sup>1</sup> » (*Walonerèye*, *Walonerèye*, *Walon'rèye*) vers 1900 (Piron, 1939) ou le calque « Waloneye » (*Waloniye*, *Walonèye*) au cours du xx<sup>e</sup> siècle.

Malgré cette sorte d'officialisation d'un contexte politico-linguistique favorable à une non-disparition de la langue, et contrairement à certaines régions européennes dans une situation comparable, aucun mouvement politique wallon ne revendique l'indépendance de la Wallonie ni l'utilisation officielle du wallon.

**CADRE HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DU WALLON  
DANS CE QUI VA DEVENIR LA WALLONIE**

La différenciation du wallon comme unité linguistique à part entière apparaît dès le xii<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent les particularités de la « *scripta*<sup>2</sup> », la langue des notaires et autres textes administratifs (Remacle, 1992). Ses limites géographiques correspondent à celles de l'ancien évêché de Liège, et aux possessions les plus éloignées de la

1. Les formes wallonnes seront généralement données en *rifondou walon* (wallon unifié).

2. Néologisme créé par Louis Remacle en pensant à l'allemand « *Schriftsprache* » dans l'ouvrage *Le problème de l'ancien wallon*, 1948.

principauté ecclésiastique du même nom. D'autres langues d'oïl vont se différencier dans son voisinage : le picard autour de l'évêché de Cambrai, le champenois autour de Reims et le lorrain dans les zones romanes relevant de l'évêché de Trêves. Cette zone berceau du wallon recouvre environ 70 % du territoire de la Wallonie politique.

La principauté de Liège est restée un état indépendant au sein du Saint Empire Romain Germanique depuis sa fondation en 980 jusqu'à l'invasion française post-révolutionnaire de 1795. Toutefois, durant cette période, elle ne contrôle politiquement qu'une petite moitié des territoires wallonophones. Les autres parties, d'abord sous différents régimes féodaux (comtés de Namur et du Hainaut, duchés, du Luxembourg, du Brabant et du Limbourg) sont rassemblées par les ducs de Bourgogne au sein des Pays-Bas bourguignons. Ceux-ci passent par mariage à la famille de Habsbourg (1477) pour ensuite intégrer les Pays-Bas espagnols puis autrichiens.

Le régime révolutionnaire puis napoléonien (1795-1815) établit définitivement le français – déjà en usage écrit chez les lettrés, nobles, ecclésiastiques et autres clercs, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle (Rousseau, 1963) – comme seule langue d'usage administratif aussi bien dans les zones romanes que dans les contrées de dialecte germanique. Les nombreux termes institutionnels et sociétaux inexistant dans l'ancien régime sont introduits en français. Les nouvelles élites d'origine bourgeoise formées dans les collèges napoléoniens vont poursuivre cet ordre linguistique pendant le régime hollandais (1816-1830). La Belgique indépendante (1830) consacre le français comme seule langue officielle sur l'ensemble du territoire. Quand commencent les revendications linguistiques flamandes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les hommes politiques wallons prennent la défense du français comme langue unique pour la Belgique, et ce, quasi unanimement jusqu'à l'intervention de Jules Destrée dans sa « Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre » (1912). Celle-ci passe en silence la composante « langue wallonne » comme composante différentielle de la Wallonie, une attitude largement partagée dans les milieux instruits de l'époque.

Pourtant un net sentiment d'attachement à la langue wallonne était apparu au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec la fondation de la « Société de langue et littérature wallonnes » (SLLW, 1856).

Après une mise en sourdine au moment de la guerre 1914-1918, la demande d'individualisation politique de la Wallonie ressurgit lors de la Question royale (1945-1951), qui voit surtout une opposition politique entre une Wallonie socialiste et une Flandre catholique. C'est le début d'un long processus de réforme de l'État belge, qui va conduire au statut de large autonomie pour la Wallonie, avec institution d'un parlement (1998), d'un gouvernement et d'une présidence, dotés de nombreux pouvoirs généralement attribués aux états indépendants. Néanmoins, à cause des relations complexes avec les francophones de Bruxelles, la culture et l'enseignement ne sont pas gérés par la Wallonie.

## DESCRIPTION DU WALLON

Le wallon s'est formé sur la base du latin vulgaire, lui-même bâti sur un substrat celtique, auquel s'est ajouté un important superstrat germanique.

En région agricole liégeoise, au milieu du siècle dernier, on estimait que les mots d'origine latine représentaient 65 % du lexique et les étymons germaniques 19 %, le solde étant constitué d'emprunts au français ou de mots d'origines diverses (Warnant, 1949).

La grammaire du wallon est proche de celle du français. Dans certains cas, elle a conservé des archaïsmes disparus du français, comme le placement du pronom complément devant le verbe auxiliaire : *Dji n' vos l' sâreu dire* (je ne pourrais pas **vous le** dire).

On y décèle aussi certaines originalités, comme la finale -ès ([ɛ], [ɛz] devant voyelle) des adjectifs féminins pluriels antéposés : *les grossès aives* (les « grosses eaux » ; crues, inondations).

Enfin, il existe certains éléments germaniques comme les verbes à particule séparable (Mahin, 1993a) : *cori evoye, bouxhî djus, foû-waidyî, passer houte*. Ces quatre verbes, représentant chacun une série basée sur un adverbe, sont remarquablement proches par le sens et la structure, respectivement de l'anglais *to run away*, du néerlandais *neerslaan*, de l'allemand *ausgrasen*, du néerlandais *voorbijlopen* (s'enfuir en courant ; frapper et abattre, au figuré : conclure un marché ; pâturer entièrement ; passer sans s'arrêter).

La phonologie du wallon le différencie nettement du français et des langues romanes voisines. Quelques traits en sont donnés au tableau 1.

<i>tchanter, tchivâ, tché, tchet</i> <i>djin, djino, Djenvire, ene djemale</i> <i>pexhon, distrixhner, texhe</i> <i>âjhey, mâjhon</i> <i>manaedje, ovraedje, maraexhe</i> <i>scole, scrire, spirin, scoxhî, strinde</i> <i>âbe [ɔ:p], ovraedje [...ʃ], five [fi:ʔ]</i> <i>mwaïsse, tchestea, basti, presse</i>	<b>chanter, cheval, chien, chat</b> <b>gent (personne), genou, Geneviève, des jumeaux</b> <b>poisson, défricher, tisser</b> <b>aisé (facile), maison</b> <b>ménage/maison, ouvrage (travail), marécage</b> <b>école, écrire, éperlin, ébrancher, êtreindre</b> <b>arbre [aʁbʁə], ouvrage [...aʒ] fièvre [fjɛvʁ]</b> <b>maître, château, bâtir, prêt</b>
---	--

**Tableau 1. – Quelques traits phonologiques où le wallon diffère régulièrement du français ; les formes wallonnes.**

La différenciation interne en dialectes est complexe. Deux grands dialectes relative-ment homogènes occupent la plus grande partie du berceau de la langue : le liégeois et le namurois. Ils ont une limite assez tranchée (Atwood, 1955) due au statut historique de leurs aires d'extension respectives. Les dialectes méridionaux et occidentaux sont plus hétérogènes, car ils subissent l'influence progressive du picard et du lorrain gaumais, respectivement. Si la limite wallon-gaumais est assez nette, de par le relief et la présence de forêts, la transition entre wallon et picard, dans une zone de plaine et d'industrialisation précoce, est toujours l'objet de polémiques entre linguistes.

### ***Politique d'éradication et moyens de survie***

Depuis l'établissement de la scolarité obligatoire en 1920, les autorités belges francophones ont tenté d'éradiquer le wallon et les autres langues régionales, les présentant comme un frein à la promotion sociale des élèves. Les maîtres conseillaient aux parents de ne pas les parler à la maison. Ceux-ci, en grande majorité, adoptèrent cette manière de voir. Les wallonophones, parlant peu et mal le français, sont ainsi « réduits au silence dans les deux langues », en une « violence symbolique » dont aucun historien n'a jamais mesuré les conséquences. « La langue qu'on parle ne vaut rien, donc nous ne valons rien » (Francard et Dewez, témoignages filmés, 2015).

La société wallonne tout entière va suivre la tendance, le wallon étant encore « toléré » chez les hommes des milieux agricoles et ouvriers, entre eux et avec leurs fils, jusqu'aux années 1960. Depuis lors, il n'existe plus aucune transmission intergénérationnelle spontanée de la langue.

Sa survie jusqu'à présent a été rendue possible par plusieurs facteurs, dont l'existence d'une littérature abondante qui commence vers 1600. Les documents littéraires sont d'abord l'œuvre d'ecclésiastiques et d'aristocrates, qui cèdent la plume à des bourgeois au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, de nombreux hommes des milieux populaires s'essayaient à l'écriture en wallon, souvent critiqués sévèrement par une élite littéraire (Piron, 1944, p. vi). Cette dernière parvient à hausser le niveau de ses productions pour atteindre celui d'une « littérature universelle » (Piron, 1979, p. xvii).

Les premiers textes sont logiquement des chansons (souvent satyriques et misogynes) mais également de longues compositions rimées, les « *paskeyes* » (« pasquilles »). Suit une période de poésie influencée par les différents styles du genre (épopées, compositions romantiques, style hermétique) et culminant avec la poésie tout en images suggestives de la « génération 48 » (Hendschel, 1997). Depuis les années 2000, on constate un net basculement de la production littéraire vers la prose (souvenirs, anecdotes, nouvelles, romans).

Le théâtre en wallon occupe une place privilégiée dans la rémanence de la langue auprès du public. Un très grand nombre de pièces ont été écrites depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, dont certaines sont encore jouées actuellement. Le nombre d'entrées dans les salles de théâtre en wallon est estimé de 200 000 à 300 000 par an, chiffre qui ne se démentit pas depuis les années 1980. Il existe toujours une salle de théâtre wallon avec des acteurs professionnels (Trianon of Liège). Le type de spectacle reste essentiellement de la comédie. Malgré la fustigation de ce genre « facile », le théâtre d'avant-garde, essayé dans les années 1980, n'a pas rencontré l'intérêt du public.

La production dramaturgique actuelle est dominée par l'adaptation de vaudevilles français ou picards (pièces de Christian Derycke), parfois anglais, italiens ou russes. Mais on compte encore une ou deux créations par an dans les années 2010.

La chanson en wallon, elle aussi, a suivi, chaque fois avec quelques années de retard, les différents styles musicaux à la mode. Depuis les années 2000, il se commercialise un à deux nouveaux CDs de chansons originales chaque année, malgré les difficultés de vente

de ce genre de produit, et le boycott de la chanson en wallon, en dehors des émissions proprement dialectales, par la chaîne publique de radio et télévision RTBF.

### *Planification linguistique*

Le statut officiel actuel de « langue régionale endogène de la communauté Wallonie-Bruxelles » ne date que de la fin du xx<sup>e</sup> siècle (décret Valmy Féaux, 1990). Néanmoins, le wallon y est cité en même temps que cinq autres langues régionales minoritaires, et en fin de liste dû à l'ordre alphabétique employé. Ceci n'est pas pour mettre en relief sa position unique comme la seule des langues en question née en Wallonie, et couvrant quelque 70 % de l'étendue du pays.

La planification du corpus commence au début du xx<sup>e</sup> siècle avec l'adoption par la SLLW du « système Feller », une orthographe phonético-analogique qui donne des grands principes pour la retranscription des différents accents locaux (Feller, 1901). Le système Feller va se répandre très lentement mais sûrement au cours du xx<sup>e</sup> siècle mais il subit de nombreuses adaptations au sein de chaque société littéraire, parfois antagonistes des principes fondateurs (digraphes AU, AÎ, et EN de la variante namuroise ; graphie « ë » représentant deux sons différents dans deux dictionnaires publiés au XXI<sup>e</sup> siècle par deux membres éminents de la SLLW).

Malgré ces secousses de croissance, le système Feller, facilement assimilable pour un autodidacte, va permettre un développement exceptionnel de la langue dans deux champs que sont la lexicologie (plus de 500 dictionnaires et lexiques<sup>3</sup>) et la littérature, déjà citée.

Mais le système Feller reste tributaire de la prononciation, et chaque scripteur se sent le droit d'adapter l'orthographe de chaque mot à son propre accent. De plus, les différentes sociétés littéraires ne parviennent pas à uniformiser l'orthographe d'un même son. Ainsi, le o long ouvert [o:] est-il orthographié « ô » à Liège, « å » à Verviers, « au » à Namur et variablement au cours du temps dans les autres régions. Aucun accord n'est intervenu non plus pour l'orthographe du son [k] (k, c, qu, cu) et devant [w] : kw, qw, quw, cw. Même désordre pour l'usage ou non d'un E muet interne ou d'une apostrophe équivalente (*bièsseterîye*, *bièssetrîye*, *biès't'rîye*, *bièstrîye*, « bêtise » ; *ratena*, *rat'na*, *ratna*, « retenue »). Poussées à l'extrême, ces différentes options orthographiques conduisent à des dizaines de graphies possibles pour des mots aussi simples que « *dicâce* » (fête patronale villageoise, kermesse) ou « *roytea* » (roitelet).

La « normalisation » proprement dite a commencé au début des années 1990. Suggérée par Jean Germain (1989), l'idée reçoit d'abord un accueil chaleureux (Fauconnier, 1990, p. 4). Elle est développée par une commission *ad hoc* de l'Union culturelle wallonne (UCW), une association faïtière de troupes théâtrales, mais qui s'est diversifiée dans les années 1990. Ce travail propose, dès son titre, l'« établissement d'une langue wallonne écrite commune » (Hendschel, 1993). Il est présenté officiellement au colloque international de Charleroi (UCW, 1996), sans rencontrer d'opposition formelle. Toutefois,

3. [<http://lucyin.walon.org/dictionnaireadje/djiveye400.html>], consulté le 5 mars 2019.

peu après, on assiste à une levée de boucliers, qui remet à la fois en cause l'existence même de la langue wallonne, au profit d'un *continuum* de patois, et son aménagement (normalisation du corpus, création de néologisme) (Lechanteur, 1996). Les contestataires étant des personnes influentes des milieux académiques et administratifs, ils créent autour d'eux, dans le monde des actifs de la wallonophonie, un climat hostile qui va décourager l'adoption des nouvelles idées. D'autant plus qu'ils renforcent des sentiments répandus chez les militants les plus âgés selon lesquels « c'est impossible de normaliser, car les mots sont tellement différents », « pourquoi ne pas garder chacun sa spécificité ? » « normaliser, c'est peut-être compliquer la vie davantage ». La normalisation suppose une identité commune et « je n'ai pas l'impression qu'il y ait une identité wallonne » (réactions d'interviewés, Nihoul, 1997, p. 43).

Cette « fin de non-recevoir » de la part des milieux académiques va priver la planification du corpus de tout apport scientifique de la part de linguistes professionnels.

Devant la pression des écrivains et des adaptateurs théâtraux, l'UCW abandonne son travail sur la normalisation en 2001. Celui-ci est poursuivi par l'ASBL « Li Rantoele », à laquelle appartiennent la plupart des actifs de la première heure. La présence parmi les sociétaires, à la fois de personnes qui manient quotidiennement plusieurs langues étrangères et d'informaticiens professionnels permet des avancées remarquables dans l'établissement du corpus unifié du « *rifondou walon* » (Mahin, 1993b), une appellation largement adoptée, parfois sous la forme française de « wallon refondu », pour désigner la seule forme normalisée de la langue réellement employée et développée.

Ainsi, après une revue trimestrielle (1996), un site internet baptisé *L'Aberteke* (« Les valves<sup>4</sup> »), une grammaire détaillée en ligne (1998<sup>5</sup>), un dictionnaire explicatif (2000<sup>6</sup>), le groupe crée le Wikipedia wallon (2004<sup>7</sup>) puis le Wictionnaire wallon (2009<sup>8</sup>) tout en complétant la base de données « Dictionnaire di Tot l' Walon » (dictionnaire général du wallon<sup>9</sup>), et en publiant des vidéos wallonophones, sous-titrées en « *rifondou walon* », sur des chaînes Youtube. Plusieurs de ces activités s'enrichissent de nouveaux apports jusqu'à ce jour.

Cette approche permet à des « *zero-cnoxheus* » (« zéro-connaisseurs », personnes n'ayant jamais eu de contact avec la langue) de l'assimiler, voire de devenir des utilisateurs performants, à l'oral comme à l'écrit. Pour d'autres ayant des notions très partielles de la langue, il s'agit d'une véritable réappropriation, étendue à tous les anciens dialectes.

### **Description du « rifondou walon »**

Le processus de normalisation du wallon s'est basé sur l'expérience d'autres langues minorées, comme le romanche, le breton, l'occitan ou encore le poitevin-saintongeais.

4. [<http://aberteke.walon.org>], consulté le 3 mai 2019.

5. [<http://users.skynet.be/lorint/croejh/>], consulté le 5 mars 2019.

6. [<http://moti.walon.org>], consulté le 5 mars 2019.

7. [<http://wa.wikipedia.org>], consulté le 5 mars 2019.

8. [<http://wa.wiktionary.org>], consulté le 5 mars 2019.

9. [<http://chanae.walon.org/lh/wa/dic/>], consulté le 5 mars 2019.

La forme majoritaire est logiquement préférée quand ce choix semble évident, comme pour le mot « *tchambe* » (chambre), forme qui couvre 80 % du domaine, par opposition à « *tchâbe* », « *tchombe* », « *tchan.me* », ou « *cambe* » qui ne représentent qu'environ 20 % de celui-ci (Germain, 1989, p. 218 ; Remacle, 1953, p. 91). Mais cette possibilité est rarement offerte avec autant de facilité, à cause d'une grande variation phonétique, passée dans les habitudes scripturales avec le système Feller.

L'utilisation de formes centrales, préconisée théoriquement (Bay, 1956) et pratiquement (Viroux, 1994), une méthode privilégiée en romanche ou en luxembourgeois, n'a pas reçu la priorité, car la région de Liège, lieu d'origine de la langue, zone la plus originale phonétiquement et la plus riche philologiquement, se trouve dans une position géographique excentrée.

Dès lors, le choix de graphes diasystémiques s'est imposé comme seule façon de conserver les grandes originalités est-wallonnes, via des options de prononciation.

Le tableau 2 donne quelques exemples de ces graphies diasystémiques.

Diasystème ortho.	Orthographe Feller et prononciation				Origine du diasystème
	est-wallon (Liège)	centre-wallon (Namur)	ouest-wallon (Charleroi)	sud-wallon (Ardenne centre et sud)	
<i>xh</i> ( <i>pexhon</i> ) « poisson »	<i>pèhon</i> [pehõ], <i>pèhyon</i> [peçõ]	<i>pèchon</i> [peʃõ]			Ancien wallon
<i>ea</i> ( <i>tchestea</i> ) « château »	<i>tchêstê</i> [ʃɛstɛ:], [ʃɛstæ:]	<i>tchêstia</i> [ʃɛstja]	<i>tchêstia</i> [ʃɛstja], <i>castia</i> [kastʃa]	<i>tchêstê</i> [ʃɛstɛ:], <i>tchêsté</i> [ʃɛstɛ]	Ancien wallon
<i>â</i> ( <i>âbe</i> ) « arbre »	<i>âbe</i> [ɔ:p] [o:p] [õp], <i>âbe</i> [a:p]	<i>aube</i> [o:p]	<i>ârbe</i> [a:rp]	<i>âbe</i> [a:p], <i>ôbe</i> [õ:p]	Système Feller
<i>oi</i> ( <i>moirt</i> ) « mort »	<i>mwêrt</i> [mwɛ:r], <i>mwért</i> [mwer], <i>mwêrt</i> [mwɛr]	<i>mwârt</i> [mwa:r]	<i>môrt</i> [mõr], <i>moûrt</i> [mu:r]	<i>mwârt</i> [mwa:r], <i>mwart</i> [mwar], <i>môrt</i> [mõr]	Orthographe XIX <sup>e</sup> siècle
<i>ey</i> ( <i>veye</i> ) « vie »	<i>vêye</i> [vej]	<i>vîye</i> [vi:j]	<i>vîye</i> [vi:j]	<i>vîye</i> [vi:j] <i>vîe</i> [vi:]	Système Feller + désaccentuation
<i>jh</i> ( <i>prijhon</i> ) « prison »	<i>prihon</i> [pri:hõ]	<i>prijon</i> [pri:ʒõ]			Emprunt au poitevin-saintongeais*

\* Mais où cette graphie, comme dans le mot « *parlanjhe* » (langue, parler), a d'autres valeurs de prononciation.

**Tableau 2. – Quelques diasystèmes orthographiques avec exemple écrit en « *rifondou walon* », puis dans différents accents, et origine de la graphie.**

D'autres techniques ont pu être utilisées pour choisir la forme de référence :

- la loi des séries avec le français : le phonème -ui- (bruit, fruit, nuit, suivre) est orthographié -u- (*brut, frut, nute, shuve*) en wallon unifié, quelle que soit la longueur majoritaire du son « u » dans les formes régiolectales ([bry] ou [bry:] pour « *brut* »);
- la loi de l'originalité par rapport au français : *mwaisse, cwareme, soner* seront préférées à *mêsse, carème, soner* (maître, carème, sonner), bien qu'étant des formes nettement minoritaires.

Dans de nombreux cas, le choix de l'une ou l'autre technique conduit à des formes normalisées contradictoires, et il a fallu un arbitrage pour adopter la forme lexicale retenue. Ce travail a débuté au sein de la commission normalisation de l'UCW (avant 1996) puis réalisé en grande partie par celle de l'ASBL « Li Rantoele ». La décision est souvent précédée de la publication en ligne des options en discussion<sup>10</sup>.

Outre le choix d'un lexique de référence, le « *rifondou walon* » a adopté certains aménagements linguistiques comme :

- la désaccentuation : suppression de nombreux signes diacritiques suivant une série de règles déjà en vigueur dans des réformes précédentes, ou établies au sein du travail de normalisation. La charge en caractères accentués va ainsi passer de 60 à 80 pour 100 mots dans le système Feller à une vingtaine en « *rifondou walon* » (Mahin, 1996), ce qui le rapproche de la charge en diacritiques du français (environ 15 pour 100 mots);
- l'aménagement typographique instaurant un espace insécable suivant chaque apostrophe, (qu'elle soit devant une voyelle ou une consonne), permettant l'automatisation de la gestion des intervalles dans les textes encodés. Cette règle, rendue possible par la suppression de toute apostrophe interne avait été instituée précédemment (Francard, 1994).

## MON PROPRE PARCOURS

Étant devenu, un peu par hasard, un acteur majeur de la normalisation du wallon, je pense qu'il peut être utile d'expliquer brièvement ma propre relation à la langue.

Né en 1953, j'ai grandi dans une famille où tous les membres étaient wallonophones (grand-mère unilingue, parents, oncles et tantes diglossiques). Mes parents m'ont parlé wallon et j'ai toujours communiqué avec eux en wallon. Ceci est assez exceptionnel pour ma génération, les familles s'étant interdit de parler wallon aux enfants scolarisés depuis plusieurs années. Par exemple, les parents d'Émile Gilliard, écrivain et lexicologue fécond de vingt ans mon aîné, lui parlaient déjà français (Gilliard, 2013, p. 8).

Néanmoins, le milieu agricole d'Ardenne semblait assez « préservé ». Des auteurs wallons comme Lucien Gaspar ou Camille Gaspard étaient uniquement wallonophones en abordant l'école primaire à la fin des années 1940. Cette situation où toute la commu-

10. Sur le site [<http://denee.walon.org/berdelaedje/Rifondaedje>].

nauté villageoise communiquait en wallon prévalait encore à Transinne, où j'ai grandi, et aucune interdiction de parler wallon n'est venue de l'instituteur des garçons, contrairement à la situation régnant dans de nombreuses écoles. Par contre, la francophonie obligatoire devint la règle à l'école des filles dès les années 1960, ce qui conduit à un changement abrupt de langue chez tous les enfants, devenu définitif dans les années 1970.

Je vécus cet état de diglossie active pendant toute ma jeunesse, et cela sans embûche, ce qui est un hasard rare – et heureux, si on en croit la plupart des témoignages concernant une situation semblable. Au contact des langues étrangères qu'on m'enseignait – néerlandais puis anglais –, je me mis déjà à analyser intérieurement la grammaire wallonne (Mahin, 1993b).

Diplômé en médecine vétérinaire en 1977, je me rends au Maroc dès après mes études dans le cadre de la coopération interuniversitaire. C'est là que je comprends que ma langue maternelle n'est pas la langue coloniale de ce pays<sup>11</sup>, le français. Ceci est clair, aux yeux des Marocains et pour nos compatriotes flamands qui parlent une autre langue entre eux. D'où cette question qui devient angoissante : « Pourquoi, nous, Wallons, avons-nous abandonné un parler qui m'apparaît de plus en plus avoir les caractéristiques d'une langue à part entière ? » Et son corollaire : « Pourquoi ne m'en a-t-on jamais touché le moindre mot au cours de mes vingt années et plus passées sur les bancs de l'école ? »

Cette conscientisation douloureuse (1980) me conduit à une intense quête sur la langue, faisant rapidement de moi un lexicologue, puis un écrivain, poète et romancier, sans compter une préoccupation pédagogique constante pour la transmission de mon héritage langagier.

Mes premiers contacts avec les « waloneux » (écrivains en wallon ou autre militant) vont m'enseigner qu'ils n'envisagent pas d'utiliser notre langue en politique ou en science, mais uniquement en littérature et en théâtre. Encore plus surprenant : ils ne l'utilisent pas pour communiquer entre eux, ni à l'oral, ni à l'écrit, à quelques exceptions près. Il va sans dire qu'aucune étude linguistique sur le wallon n'est réalisée en wallon.

Mes premiers écrits littéraires en wallon rencontrent un vif succès auprès des responsables des publications, qui y retrouvent la pureté dialectale recherchée « officiellement » (Hendschel, 1997). Mais la diffusion de ces œuvres ne dépassant pas ma micro-région de naissance, ma production se tarit progressivement (1986-1992).

Heureusement, en 1993, je rencontre le groupe de jeunes « waloneux » qui vient de lancer le projet de normalisation du corpus. Dans mon esprit, il s'agit là de la solution évidente à l'étiollement de la langue, et je suis alors persuadé que l'ensemble des militants vont adopter cette voie dans les plus brefs délais.

Au sein de ce groupe de « rifondeux » (planificateurs du corpus), nous communiquons en wallon, et mes suggestions, parfois audacieuses, en matière de normalisation et de création de néologismes – une activité que j'avais commencée dès mes premières lignes écrites en wallon (Mahin, 1994) sont accueillies avec enthousiasme, car elles entrent dans les buts assignés pour l'évolution de la langue.

---

11. Une expérience identitaire ressemblant étrangement à celle d'un Xavier Grall.

Dès lors, je participe à la création de l'association « Li Rantoele » (la toile d'araignée, le réseau, une image reprise à partir de contacts avec les militants du gallo), et Je deviens un des principaux contributeurs de la revue éponyme qui débute en 1996. L'association se fixe comme but de faire du wallon une langue adaptée aux besoins de la vie moderne, à la manière du luxembourgeois, du basque, du catalan ou du breton, et de la transmettre aux générations montantes.

L'opposition agressive des dialectologues (Lechanteur, 1996), entraînant celle de nombreux militants, ne me décourage pas. D'autant plus que nos opposants ne présentent aucun projet alternatif concret pour l'avenir de la langue, leur position manquant cruellement d'arguments, car reposant sur les seuls « dogmes », vieux d'un siècle, de la dialectologie (Hendschel, 1997<sup>12</sup>).

Heureusement, certaines personnalités, écrivains et sociolinguistes, montrent d'emblée une neutralité bienveillante, voire des encouragements clairs pour le « *rifondou walon* », entre autres en publiant mes productions littéraires en orthographe normalisée.

Un sujet de déception pour moi fut la grande résistance des écrivains wallons, même favorables à l'idée de la normalisation, dans l'emploi des diasystèmes orthographiques ne provenant pas du système Feller. Mais je me réjouis de voir les quelques personnes ayant fait le pas, arrivées à une maîtrise inattendue de la langue par rapport à leur connaissance préalable.

## ESPOIR POUR LE FUTUR

Le changement de l'attitude des jeunes envers le wallon est unanimement constaté par les sociolinguistes et les encadrants d'activités wallonophones avec des enfants ou des adolescents<sup>13</sup> : renversement des stéréotypes qui associaient le wallon aux seules réalités du passé (Francard, 2013) ou qui l'enfermaient dans le cercle des relations interpersonnelles proches, ou encore qui en faisaient une langue grossière (Nihoul, 1997).

Bien que plus modestes, ces changements sont aussi palpables parmi les militants classiques. Ainsi, plusieurs sociétés littéraires encouragent maintenant la communication en wallon en leur sein, créant des écoles de wallon pour les membres en difficulté à l'oral. La transmission aux enfants est vue comme une priorité par de nombreuses troupes de théâtre, ainsi que par l'instance officielle qu'est le Conseil des langues régionales endogènes<sup>14</sup>.

La création de néologismes, qui avait fleuri autour des années 1900 (Piron, 1939) s'était vue fustigée tout au long du XX<sup>e</sup> siècle au nom du dogme occulte de pureté dialectale.

12. Cette situation ne s'est jamais démentie sur les vingt ans et quelques de polémique, les protagonistes n'ayant pratiquement jamais discuté du sujet dans un espace médiatique.

13. Communications (distinctes) de Jean-Marie WARNIER, Dominique HEYMANS et Michèle HERLIN à la troisième édition de la Fête aux langues de Wallonie, Namur, 2018.

14. Alors que la transmission intergénérationnelle n'était nullement une préoccupation au siècle passé, où la momification du wallon dans sa littérature haut de gamme était déclarée sa seule voie de survie.

tale, chaque lexème devant être attesté par un témoin dialectologique (Hendschel, 1997). Or la création de néologismes est devenue, depuis 2015, un sujet de concours de l'organisation faïtière « Fête aux langues de Wallonie ».

Enfin la production de prose non narrative, quasi absente des écrits wallons du siècle dernier est devenue l'objet principal de certaines revues (*Li Chwès*, 1995-2015, *Li Rantoele*, depuis 1996). Mais elle se répand aussi timidement dans d'autres publications réservées auparavant à des textes littéraires.

## CONCLUSION

Bien sûr, le pronostic vital du wallon est réservé, mais il en va de même pour quelque 6 000 langues de par le monde, le dernier locuteur de l'une d'entre elle mourant tous les 15 jours (Berger, 2013, p. 12).

Comparé à de multiples langues en danger, le wallon a plusieurs caractéristiques peu banales :

- il existe une entité politique, la Wallonie, un « quasi-État », qui porte son nom et a choisi un hymne national originellement en langue wallonne. Cette entité, bien que relativement hétérogène linguistiquement sur ses franges ouest, sud et est, comprend la quasi-totalité du berceau de la langue en son centre. Elle héberge trois à quatre millions d'habitants, une taille comparable à celle d'états européens ayant développé une langue nationale (Slovénie, Malte, Pays baltes, Danemark) ;
- son lexique a été recueilli avec une très grande précision. Des études poussées ont été réalisées sur son étymologie, ainsi que sur la variation interdialectale en début du xx<sup>e</sup> siècle. Plusieurs de ses promoteurs actuels insistent sur la nécessité de création néologique, pour « mettre à jour » l'offre lexicale ;
- il existe un nombre important de personnes consacrant leur temps et leur énergie à la survie de la langue, ainsi qu'au développement d'une identité culturelle wallonne. Le nombre d'enfants et de jeunes touchés par des actions de sensibilisation à l'existence de la langue, et indemnes des stéréotypes négatifs jadis véhiculés à son encontre, va en augmentant ;
- et, dernier point, mais non des moindres, il existe un processus de normalisation du corpus bien avancé, pouvant servir de base à une politique linguistique ambitieuse permettant la transmission de la langue à large échelle. Normalisation et politique linguistique sont en effet deux conditions *sine qua non* pour la survie des langues menacées, permettant leur réutilisation à l'école, en politique et en économie.

Puisse-t-il surgir des personnalités charismatiques qui aideraient la société wallonne à se réapproprier la seule langue qu'elle ait jamais forgée *in situ*. Puisse ces semeurs trouver des fertilisants nécessaires et un climat propice.

Comme c'est le cas de toute aventure humaine, la survie puis la renaissance du wallon, qui resterait une langue vivante au xxii<sup>e</sup> siècle, ne me paraît nullement être une utopie.

## RÉFÉRENCES

- ATWOOD Elmer Bagby, 1955, « The phonological divisions of Belgo-Romance », *Orlis*, n° 4, p. 367-389.
- BERGER Romain, 2013, *Wallon d'aujourd'hui et de demain : regards théoriques et critiques sur une langue en danger*, travail de fin d'études romanes, dir. Marie-Guy Boutier, université de Liège.
- FAUCONNIER Jean-Luc, 1990, « Et si on regardait du côté des Grisons », *El Bourdon*, n° 426, p. 4.
- FELLER Jules, 1901, « Essai d'orthographe wallonne », *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, n° 61(1), Liège, Vaillant-Carmanne.
- FRANCARD Michel, 1994, *Dictionnaire des parlers du Pays de Bastogne*, Bruxelles, De Boeck/Wesmael.
- FRANCARD Michel, 2013, *Wallon, picard, gaumais, champenois, les langues régionales de Wallonie*, Bruxelles, De Boeck Supérieur.
- FRANCARD Michel et DEWEZ Joseph, 2015, « Témoignages oraux », in Xavier ISTASSE (réalisateur), *Le bout de la langue* (film documentaire).
- GERMAIN Jean, 1989, « Quel avenir pour nos dialectes ? L'exemple du "Rumantsch Grishun" », *Toudi, culture et société*, p. 211-219.
- GERMAIN Jean, 1993, « Une koïnè wallonne ? », in *Écritures, langues communes et normes*, Genève, Droz.
- GILLIARD Émile, 2013, « Défense et promotion de la langue wallonne », in *Dîre èt Scrîre è walon*, Liège.
- HENDSCHEL Laurent, 1993, « Quelques propositions en vue de l'établissement d'une langue wallonne écrite commune », [<http://rifondou.walon.org/hendschel-3.html>].
- HENDSCHEL Laurent, 1997, *École dialectologique et génération 48. Esquisse d'une analyse*, s. l., s. n.
- LECHANTEUR Jean, 1996, « Les planificateurs linguistiques au chevet du wallon », *Walonnes*, n° 2, p. 3-16.
- MAHIN Lucien, 1993a, *Ène bauke su lès bwès d' l' Ârdene (Regard sur la forêt ardennaise)*, t. II, Montignie-le-Tilleul, Scaillet, (voir le chapitre « Lès vèrbes à spitrons » p. 163-164).
- MAHIN Lucien, 1993b, « Témoignage », *Singuliers*, n° 2, p. 13-16.
- MAHIN Lucien, 1994, « La création de néologismes en wallon », *Singuliers*, n° 2, p. 17-21.
- MAHIN Lucien, 1998, « *Nos fât i disfafloter?* (Restriction drastique des signes diacritiques ?) », [<http://denec.walon.org/~lucyin/guerni/Waldim14.pdf>].
- NIHOUL Bénédicte, 1997, *Exploration du phénomène de réapprentissage de la langue wallonne*, mémoire de fin d'étude en sociologie, dir. Jean-Pierre Hiernax, université catholique de Louvain.

- PIRON Maurice, 1939, « Formation de la langue littéraire des écrivains liégeois », in *Mélanges de linguistique Romane offerts à M. Jean Haust*, Liège, Vaillant-Carmanne, p. 289-310.
- PIRON Maurice, 1944, *Clarté sur les lettres wallonnes contemporaines*, Tournai, Casterman.
- PIRON Maurice, 1979, *Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie (poètes et prosateurs)*, Liège, Pierre Mardaga.
- REMACLE Louis, 1992, *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Genève, Librairie Droz.
- REMACLE Louis, 1953, *Atlas linguistique de Wallonie*, t. I, Liège, Vaillant-Carmanne.
- ROUSSEAU Félix, 1963, *La Wallonie, terre romane*, Charleroi, Institut Destrée (3<sup>e</sup> édition).
- UNION CULTURELLE WALLONNE, 1996, « Quelle planification linguistique pour le wallon ? », in *Actes du colloque international de Charleroi*, s. l., s. d.
- VIROUX Johan, 1994, « Projet d'unification du wallon », [[https://wa.wikipedia.org/wiki/Johan\\_Viroux#Pordjet\\_tecnik\\_e\\_d'\\_unifiaedje\\_do\\_walon](https://wa.wikipedia.org/wiki/Johan_Viroux#Pordjet_tecnik_e_d'_unifiaedje_do_walon)].

